

COARRAZE
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19
Votants : 18

Le huit octobre deux mille dix neuf, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Coarraze s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Jean SAINT-JOSSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2019

Présents : Jean SOUVERBIELLE, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Alain GARCES, Christine MEUNIER, Sylvie GARCIA Adjoint, Jean LATAPIE, Laurent GABEN, Viviane POLA, Josie IRIBARNE-POMMIES, Guillaume RYCKBOSCH, Céline CAZALA, Maryline REQUIER, Jean-Pierre CAZE, Isabelle MARTINEZ, Michel LUCANTE, Marie-Agnès MENORET-ULTRA, Catherine VIGNEAUX

Secrétaire de séance : Christine MEUNIER

Absent excusé : Thierry PENOUILH

Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de séance du 11 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité

Projet Education Nature

Aurélien HARIRECHE de l'association ECOCENE présente son rôle de coordonnateur de ce projet. Il s'agit de faire de Laguillhou un lieu pédagogique d'éducation à la nature.

Plusieurs partenaires sont dès aujourd'hui impliqués dans le projet :

- ECOCENE - biodiversité
- L'association de pêche AAPPMA- eau et milieu aquatique
- Chasse et Patrimoine
- La société mycologique du Béarn
- L'association GERMEA pour l'astronomie
- L'Office national des Forêts
- La Maison de l'Enfance

Il propose comme ligne directrice : le rapport de l'homme à la nature.

Olivier DECUING du studio ZOOKEEPER propose un certain nombre d'outils graphiques comme supports du projet. Il insiste sur le fait que ce lieu doit être innovant avec une identité marquée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce qui est présenté et notamment le logo « Casa Natura ».

Guillaume RYCKBOSCH pense qu'il faudrait que les outils de communication intègre davantage le fait que l'opération soit portée par un service public, en l'occurrence la commune de Coarraze.

Marie-Agnès MENORET-ULTRA rappelle que c'est le Centre Communal d'Action Sociale qui est propriétaire de Laguillhou.

M. SAINT-JOSSE répond qu'il faudra que le CCAS délibère pour confier la maîtrise d'ouvrage à la commune comme cela s'est déjà fait par le passé.

Informations

Jean SAINT-JOSSE communique un certain nombre d'informations au Conseil :

- Il a surpris la semaine dernière une entreprise d'élagage travaillant pour le compte de RTE en train de déverser des déchets verts dans la nature. Elle a été verbalisée par la gendarmerie.
- 240 pieds de cannabis implantés à Coarraze viennent d'être détruits par la Gendarmerie.
- En 2015, la commune avait demandé au Crédit Agricole d'examiner les possibilités de réaménagement de la dette mais elle avait obtenu un refus. Compte tenu des taux d'intérêt très bas aujourd'hui, le maire vient de réitérer sa demande auprès du Crédit Agricole.
- Des incidents ont encore eu lieu au Groupe Scolaire, notamment une bagarre entre élèves au sein d'une même classe le 1^{er} octobre ; le Maire va prendre contact avec l'inspecteur d'Académie et la gendarmerie.
- Par ailleurs, compte tenu des incivilités de certains en matière de stationnement, il va demander l'intervention des gendarmes aux abords du groupe scolaire aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation.

Dépenses :

2 devis ont été fournis pour la refonte du site Internet de la mairie:

ICC Informatique (Ousse) : 4 200 € TTC

Collectif OUPS : 2 050 € TTC

Suite à l'avis favorable de la commission Finances du 19.09.19, l'offre du Collectif OUPS est retenue. Laurent GABEN apporte des explications complémentaires.

Droit de préemption :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. présentée le 10/07/19 par Maître Benoît MATTEI, notaire à Pau (64) concernant l'immeuble cadastré A n°2896 mis en vente par M. Jean-François COSTA, n°6 lotissement du Lagon.
- D.I.A. présentée le 24/06/19 par Maître Jean-Luc CARRAZE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré D n°620 mis en vente par Christophe et Didier LEGRANDVALLET, 9 chemin de la souque.
- D.I.A. présentée le 4/07/19 par Maître Quitterie CARRAZE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°518 mis en vente par M. Bernard BASSE-CATHALINAT, n°7 rue de Miossens.
- D.I.A. présentée le 12/07/19 par Maître Sophie BIROU-BARDE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AA22, AA118 et AA25 cédé par la SCI CHRIST'AL, n°4 et 5 rue Pierre Sépard.

- D.I.A. présentée le 19/07/19 par Maître Sophie BIROU-BARDE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré D 860 cédé par Christophe DURAND, n°20 rue du Soulor, lotissement Sargailhouse.
- D.I.A. présentée le 9/08/19 par Maître Quitterie CARRAZE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré D n°887 mis en vente par M. Jérémy BOUDONNE, n°10 rue de l'Aubisque.
- D.I.A. présentée le 7/08/19 par Maître Quitterie CARRAZE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°2893 mis en vente par M. Marc VINCENT, n°5 rue du Lagoïn.
- D.I.A. présentée le 28/08/19 par Maître Maxime PONTNEAU, notaire à Pau (64) concernant l'immeuble cadastré AD n°53 mis en vente par la sci MARINA, n°17 avenue de la gare.
- D.I.A. présentée le 9/09/19 par Maître Quitterie CARRAZE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°578 mis en vente par M. Jacky MOUTON, n°5 avenue de la gare.
- D.I.A. présentée le 20/09/19 par Maître Marie-Claude TALAFRE-LESTANGUET, notaire à Pau (64) concernant l'immeuble cadastré D 820 et D 822 mis en vente par M. Gilles GRAUX, n°15 chemin d'Escaraude.
- D.I.A. présentée le 23/09/19 par Maître Quitterie CARRAZE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré A n°176,677,805,841,842,886,1083,1084,1450,1456,2447, C303 et 310 mis en vente par M. Lucien LOUSTAU-DESSUS.

Décision Modificative de Crédits n° 2-2019

Le Maire présente les dépenses qu'il convient d'effectuer sur l'exercice et qui n'ont pas été prévues, notamment :

- Coordination ECOCENE : 2 400 €
- Renouvellement du site Internet : 2 050 €
- Chauffe-eau vestiaires du rugby : 13 800 €
- Projet Education Nature : +10 000 €

Les nouvelles dépenses sont couvertes par des recettes supplémentaires telles que la vente de bois.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - opération	Montant	Article (Chap.) - opération	Montant
1641(16) Remb emprunts	143		
203 (20)-Site Internet	2 050	(021) -Prélèvements/Fonctionnement	42 868
213(21) - Progr n°253 Travaux bâtiments	11 182		
21318(21) - Projet Education Nature	10 000		
(020) - Dépenses imprévues	19 493		

TOTAL	42 868	42 868
--------------	---------------	---------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - opération	Montant	Article (Chap.) - opération	Montant
611 (011) Espaces verts canal	3 480	6419 (012) Remb sur rémun	7 500
615221 (011) Entretien bâtiments	3 000	7022 (70) Vente de bois	40 000
6226 (011) Honoraires Ecocène	2 400	73224 (73) Taxes mutations immob	2 969
6232 (011) Fêtes et cérémonies	2 000	74712 (74) Particip emplois aidés	6 700
66111 (66) Intérêts des emprunts	- 143		
678 (67) Charges exceptionnelles	3 564		
(023)- Prélèv p/Investissement	42 868		
TOTAL	57 169		57 169

La décision est adoptée à l'unanimité.

Transport des élèves de l'école primaire à la piscine Nayéo
--

Jusqu'à présent, la facturation du transport était réalisée dans le cadre de conventions associant entrées piscine et transport.

La Communauté de Communes propose de dissocier la facturation des entrées piscines de celles des transports. Les entrées piscine seront toujours facturées sur la base de la convention signée mais la facturation des transports interviendra de manière indépendante, à la fin de chaque trimestre scolaire, sur la base du tarif applicable au marché en cours sur la période considérée.

La Communauté de Communes a délibéré en ce sens le 8 avril 2019.

Le Conseil municipal émet un avis favorable.

Le 14 octobre 2019

Le Maire,